



Observatoire de la Corruption

## Revue de presse hebdomadaire

DU 16 AU 22 JANVIER 2010  
N° 91

### Dans ce numéro :

MAROC	2 - 8
INTERNATIONAL	9
A SAVOIR	10

Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la Corruption

## 16 janvier 2010 : Assemblée générale électorale de Transparency Maroc

Transparency Maroc a tenu son assemblée générale annuelle le samedi 16 janvier 2010. Cette 14<sup>e</sup> assemblée a été marquée par l'élection des nouveaux membres du conseil national de l'association.

Le secrétaire général de l'association, M. Rachid Filali Meknassi, a été réélu pour un nouveau mandat de deux ans. Plusieurs journaux se sont fait l'écho de cet événement.

16-17/01/2010



### Transparency Maroc tient son assemblée générale

L'Association marocaine de lutte contre la corruption (Transparency Maroc) tient son assemblée générale électorale le samedi 16 janvier, à l'Institut agronomique et vétérinaire à Rabat, conformément à l'article 12 de ses statuts. L'élection se fait par liste et

les candidatures sont ouvertes à tous les membres et les adhérents de l'association jusqu'au moment du vote. Lors de cette assemblée, les rapports moral et financier seront soumis à l'assemblée générale pour examen et approbation.

18/01/2010



### Élection du conseil national de Transparency Maroc lors de sa 14<sup>e</sup> assemblée générale à Rabat

L'élection des membres du conseil national de Transparency Maroc a eu lieu lors de sa quatorzième assemblée générale, la première depuis l'obtention du statut d'utilité publique. Les 25 membres du conseil se réuniront ultérieurement pour élire le bureau exécutif et le nouveau secrétaire général de l'association. Lors de cette assemblée, les rapports moral et financier au titre de l'année 2009 ont été adoptés à l'unanimité. Concernant les perspectives de

travail de l'association, le secrétaire général, M. Rachid Filali Meknassi, a indiqué que des projets sont en cours qui donneront leurs résultats durant les deux années à venir. D'autres nouveaux projets sont à l'étude notamment dans le cadre d'une coopération plus efficace entre l'association et l'instance centrale de prévention de la corruption (ICPC). M. Filali a également affirmé qu'il y a des demandes pour que l'association couvre l'ensemble du territoire national.



### Selon Transparency : l'ICPC, grand absent de l'année 2009

Transparency Maroc a constaté que l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) a été absente des grands événements qui ont préoccupé l'opinion publique durant l'année 2009. C'est le cas notamment au lendemain des élections communales et des élections régionales et professionnelles qui les ont suivies, en ce qui concerne les nombreuses irrégularités soulevées par la presse et les leaders de certains partis politiques. Le rapport moral présenté lors de l'assemblée générale annuelle de l'association a souligné que l'ICPC, que dirige un ancien militant de Transparency, M. Abdessalam Abouddrar, n'est aujourd'hui qu'une simple structure administrative. Par ailleurs, l'association a exprimé son regret concernant l'absence de

publication du rapport annuel de la Cour des comptes. Elle reproche également à la délégation marocaine qui a participé à la conférence de Doha, d'avoir diffusé un document inédit au Maroc, en l'occurrence « le rapport national sur le renforcement de la transparence et la lutte contre la corruption ». Au regard des actions réalisées au cours de l'année écoulée, l'association a fait part de ses préoccupations sur une éventuelle suspension du travail de l'observatoire de la corruption dans le cas où elle n'obtiendrait pas de financement supplémentaire. Le secrétaire général a affirmé que des négociations ont eu lieu avec l'ICPC pour examiner les possibilités d'un financement partiel par l'instance, mais ces négociations n'ont pas eu une issue favorable.

19/01/2010

**LE SOIR** Transparency : Filali Meknassi rempile

Le secrétaire général sortant, M. Rachid Filali Meknassi, a été reconduit à la tête de l'association marocaine de lutte contre la corruption (Transparency

Maroc). L'élection de M. Filali fait suite à la désignation, samedi, lors de l'assemblée générale électorale des 25 membres du conseil national de l'association.



## Élection à Rabat du conseil national de Transparency Maroc

Transparency Maroc a tenu, samedi à Rabat, sa 14ème assemblée générale annuelle, marquée par l'élection des 25 nouveaux membres du conseil national, qui procéderont par la suite à l'élection du bureau exécutif et du secrétaire général de l'association. Lors de cette assemblée, les rapports moral et

financier de l'association au titre de l'année 2009 ont été adoptés à l'unanimité. Le rapport moral retrace les contextes national et international dans lesquels s'est développé le travail de l'association, le bilan de ses activités durant l'année précédente et les perspectives de son action.

**التجديد** Transparency tire la sonnette d'alarme au sujet du le recul du Maroc dans le classement de l'indice de perception de la corruption

Devant la passivité et l'indifférence des instances gouvernementales chargées de la lutte contre la corruption, Transparency Maroc a tiré la sonnette d'alarme au sujet de l'augmentation de ce phénomène au Maroc. Le secrétaire général de l'association, M. Rachid Filali Meknassi, a souligné que l'action du gouvernement dans ce domaine est inefficace et que c'est le système judiciaire qui est le

plus exposé à la corruption. M. Filali a indiqué, lors de sa présentation du rapport moral de l'association samedi dernier, que la corruption s'est développée dans le secteur foncier au Maroc. Le rapport financier précise que les recettes de l'association dépassent 5,7 millions de dirhams provenant de l'appui de l'ambassade des Pays bas au Maroc et d'autres contributions nationales.



## Transparency Maroc fait son bilan 2009

Transparency Maroc a tenu, le 16 janvier 2010 à Rabat, sa 14ème assemblée générale annuelle. Les 25 membres du conseil national de l'association ont été élus à cette occasion et procéderont par la suite à l'élection du bureau exécutif et du secrétaire général de l'association. Lors de cette assemblée, le conseil national a procédé à l'approbation des rapports moral et financier au titre de l'année 2009. Le rapport moral retrace les contextes national et international dans lesquels s'est développé le travail de

l'association, le bilan de ses activités durant l'année précédente et les perspectives de son action. Le rapport financier a fait état de 5,7 millions de dirhams de ressources pour l'association pour des dépenses estimées à près de 3 millions de dirhams. Le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Meknassi, a affirmé que 2011 sera une année cruciale pour l'association puisqu'elle connaîtra l'organisation au Maroc de la conférence internationale sur la convention contre la corruption.

15/01/2010

**LE MATIN** · Lutte contre la corruption : conjuguer les efforts

Devant l'ampleur du phénomène de la corruption, le gouvernement réagit et édicte un plan d'action pour la lutte contre la corruption. Ce plan qui s'ajoute aux précédents et aux différentes campagnes d'assainissement peut susciter du scepticisme. Reste qu'un ensemble de faisceaux, d'initiatives, de mesures pourrait créer une dynamique qu'il faut encourager. La pression d'organisations internationales, la création de l'ICPC, l'instance centrale pour la prévention de la corruption, la réactivation de l'instance judiciaire, la mission de la Cour des comptes, la montée en puissance de la société civile, notamment à travers le travail de Transparency Maroc, la mobilisation des associations

contre la corruption, le rôle actif de la presse sont autant d'ingrédients qui peuvent créer des cercles vertueux. La création de multiples comités de lutte contre la corruption dans les institutions peut jouer également un rôle non négligeable comme en témoigne la charte et le code déontologique du comité d'éthique au sein de la CGEM. En témoigne également la création dans les prochains jours de « l'Observatoire dans la promotion de l'éthique dans les rapports douane-secteur privé ». L'organisation mondiale de la douane, l'OMD, qui regroupe 179 pays, a choisi le Maroc comme pays pilote pour la réalisation d'une série de réformes et la mise en place d'un système d'information performant.

**LE MATIN** · Interview de M. Abdellatif Zaghoun, directeur général de l'administration des douanes et des impôts indirects

Dans une interview accordé au journal « Le Matin », le directeur de l'administration des douanes, M. Abdellatif Zaghoun, a déclaré que la douane « a engagé une série d'actions qui visent l'assainissement du climat des affaires. Nous voulons que nos entreprises opèrent dans un climat de concurrence loyale. Pour cela, nous devons lutter contre la contrebande et la contrefaçon qui est un phénomène mondial et qui porte préjudice à notre pays et à son attractivité. Nous devons continuer à lutter contre la fraude commerciale sous toutes ses formes, fausses déclarations à l'origine, sous-facturation, fausses déclarations d'espèces ». Il a également indiqué que « les réformes mises en place ont permis d'instaurer plus de transparence et d'équité et de lutter plus efficacement contre ces phénomènes de corruption. Il y a toute une dynamique, résultat d'une

démarche participative douane-privé qui commence à donner des résultats ». Et d'ajouter : « Nous avons mis en place des structures de contrôle qui ont permis de redresser nombre de fausses déclarations et qui ont permis de générer des recettes additionnelles qui dépassent le milliard de DH, rien que sur le contrôle de la valeur ! Nous ne nous arrêterons pas là et nous continuerons à conjuguer, à développer nos efforts avec tous les acteurs économiques, car la lutte contre la fraude c'est un travail collectif qui concerne les administrations publiques, le secteur privé, les banques et la société civile. Nous sommes en train de développer des contrôles a priori avant même l'arrivée de la marchandise et des contrôles a posteriori. Nous formons actuellement 150 inspecteurs pour renforcer nos capacités de contrôle. »

Pour sa première action en tant que ministre chargé de la modernisation des secteurs publics. Mohamed Sâad Alami a choisi de rouvrir le dossier de la lutte contre la corruption. Ainsi, la première réunion de la commission interministérielle chargée du suivi du plan d'action du gouvernement en matière de lutte contre la corruption, sous la présidence de

l'actuel ministre istiqlalien, s'est tenue mardi 12 janvier à Rabat. Une batterie de mesures a été prise et doit être renforcée. Selon le ministre, les pouvoirs publics se sont attaqués au cours des dernières années à la consolidation de la transparence dans la gestion de la chose publique et du cadre institutionnel de lutte contre la corruption.

16-17/01/2010

libération

## Une semaine de deuil pour la liberté d'expression au Maroc

L'Association des blogueurs marocains dénonce les violations successives de la liberté d'expression enregistrées durant l'année 2009. Selon un communiqué de l'association, l'année écoulée a été celle de tous les dangers et de toutes les transgressions à l'égard des journalistes et blogueurs. Elle a été marquée par des arrestations, des amendes iniques et de lourdes

peines de prison. « *On ne peut pas parler de démocratie, de développement, d'Etat de droit, s'il n'y a pas de liberté d'expression, de liberté du citoyen d'accéder à l'information. Un Maroc libre et démocratique ne peut exister sans médias libres et indépendants de la tutelle de l'Etat* », a affirmé le président de l'association des blogueurs marocains, Said Jabli.

LE MATIN

## Recommandations de l'IER : Le CCDH dresse le bilan

AL BAYANE

Le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH) a présenté, jeudi dernier à Rabat, le rapport du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance Equité et Réconciliation (IER). Avec le sentiment du devoir accompli, Ahmed Herzenni, président du CCDH, a défendu le bilan de son institution. Il a reconnu toutefois que certaines de ses démarches n'ont pas abouti, notamment en ce qui concerne l'établissement de la vérité sur le sort réservé à certaines victimes de violations graves des droits de l'Homme entre 1956 et 1999. Selon le CCDH, l'IER n'a pas pu établir la vérité concernant 66 cas. Le travail effectué par la commission de suivi de la mise en œuvre des

recommandations de l'IER a pu élucider le sort de 58 d'entre eux, mais 9 cas restent encore non élucidés. Concernant la réparation individuelle, le CCDH souligne que le nombre des dossiers traités par l'IER et dont la mise en œuvre a été poursuivie par la commission de suivi a atteint 184757 dossiers, dont 8441 indemnités matérielles. Parmi les 184757 dossiers traités on trouve également : 4361 dossiers jugés hors compétence, 1079 dossiers rejetés, 3188 révisions des décisions d'arbitrage rendues par la commission indépendante d'indemnisation, 293 victimes des violations du polissario, 406 dossiers classés en attendant le complément des documents et 689 dossiers objets d'investigations.

Magharebia

## Le Maroc renouvelle sa détermination à éradiquer la corruption

Le ministre de la modernisation du secteur public Mohammed Saâd Alami récemment nommé, a entamé ses nouvelles fonctions en s'engageant à lutter contre la corruption au Maroc. Combattre la corruption "nécessite une réflexion profonde entre tous les acteurs, tant gouvernementaux et institutionnels qu'associatifs", a-t-il annoncé lors d'une réunion mardi 12 janvier, après avoir convoqué une commission interministérielle chargée d'assurer le suivi du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la corruption. Cette commission a élaboré une série de recommandations destinées à renforcer la lutte contre la corruption. Elle a décidé de lancer une campagne de communication autour de l'instance centrale de prévention de la corruption, de recourir à la sensibilisation dans les établissements scolaires et les colonies de vacances, et de sensibiliser

les élèves aux dangers de bureaucraties corrompues. Le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali, s'est félicité des recommandations de cette commission, mais a tenu à souligner que des mesures réelles devaient être prises. "Si la commission... effectue un travail de suivi et prend des décisions concrètes, l'initiative peut être qualifiée de louable", a-t-il déclaré mardi à Rabat. "Il est temps de sortir de la phase du discours et de mettre en place des mesures concrètes." Pour sa part, M. Abdesselam Abouddrar, président de l'instance centrale de lutte contre la corruption, souligne que beaucoup reste à faire pour éradiquer la corruption de la société. "La conjugaison des efforts de tous les acteurs de la société s'impose, car l'éradication du fléau ne se fera pas du jour au lendemain, mais nécessitera des années", a-t-il déclaré à Magharebia mardi à Rabat.

16-17/01/2010



### Affaire CIH : Peine doublée pour les trois « fugitifs »

Les 14 accusés de l'affaire du CIH ont attendu le verdict en compagnie de leurs avocats, de leurs proches et de quelques rares journalistes. Trois autres, dont Moulay Zine Zahidi Alaoui, ex-PDG de l'établissement financier, sont en fuite en Europe et au Canada. Zahidi a vu sa peine passer de 10 à 20 ans de

prison ferme, Naima Hoyam et Ahmed Skalli ont été condamnés également au double. Pour les autres, la prison ferme de 1 à 3 ans a été assortie du sursis. Ni détournement de fonds, ni abus de confiance, ni trafic d'influence. La seule charge déjà retenue contre eux, en première instance, a été la dilapidation de biens.



### La ministre de la santé reconnaît l'existence d'irrégularités dans les services des urgences

La ministre de la Santé, Yasmina Baddou, a reconnu l'existence de diverses défaillances et anomalies dans les services d'urgences de tous les hôpitaux du Royaume. En réponse à une question orale relative aux sérieux problèmes liés aux retards dans les consultations hospitalières et à la situation des services

d'urgences, la ministre a indiqué, mercredi lors d'une séance plénière à la chambre des représentants, parmi les problèmes rencontrés, le surnombre des patients et le manque de cadres médicaux en plus du mauvais accueil réservé aux citoyens qui vivent un réel calvaire lors de l'hospitalisation et la prise de rendez-vous.

19/01/2010



### Rachid Meknassi Filali : La prison n'est pas suffisante, les fonds doivent être récupérés

En réaction au verdict prononcé dans l'affaire du CIH, M. Rachid Filali Meknassi a déclaré au journal « Akhbar Al Yaoum », que les jugements par contumace « n'ont pas grand intérêt » du fait que les inculpés ne seront condamnés que s'ils reviennent au Maroc. Il a ajouté que la peine de prison n'est pas suffisante et a

insisté sur la nécessité de récupérer les fonds détournés et celle, pour les autorités concernées (en l'occurrence le ministère des Finances et la bourse) de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que des irrégularités et des pratiques frauduleuses n'existent pas dans des institutions similaires.

20/01/2010



### Lutte contre la corruption : douane et secteur privé mettent en place un observatoire de l'éthique

L'Observatoire de l'éthique douane-secteur privé est désormais opérationnel. Aboutissement d'un partenariat entre l'administration douanière et le secteur privé, cet observatoire se veut un projet pilote de coopération pour lutter efficacement et durablement contre la corruption. Au cours d'une conférence de presse organisée mardi 19 janvier à Casablanca, M. Maazouz, ministre du Commerce extérieur, a rappelé que la corruption est en effet « la principale menace qui plane sur une bonne gouvernance », soulignant qu'elle fait perdre cha-

que année « des sommes considérables à l'Etat ». Pour sa part, le secrétaire général de l'organisation mondiale des douanes (OMD), a affirmé que le Maroc est l'un « des leaders » de l'organisation, en sa fonction de vice-président et de représentant de la région Afrique, Proche et Moyen Orient, mais également un précurseur comme en témoigne l'instauration de la base automatique des douanes en réseau « B@DR ». Il s'est également félicité de l'instauration de l'observatoire en déclarant que « cet exemple devrait être suivi par d'autres pays ».

21/01/2010



**Rachid Filali Meknassi : « l'observatoire de l'éthique est un instrument et non une finalité »**

Le secrétaire général de Transparency Maroc, M. Rachid Filali Meknassi, a affirmé dans une interview accordée au journal « Au fait », que la création de l'observatoire de l'éthique constitue « une réaction sectorielle positive », soulignant que, dans les dernières enquêtes réalisées par Transparency Maroc, les services de la douane paraissent comme les plus corrompus au même titre que la gendarmerie, la police et la justice. « La douane a entrepris des réformes législatives et a procédé à la facilitation des procédures douanières en

association avec les différents partenaires économiques. 90% des opérations ont été ainsi dématérialisées. Il y a une réalité et une dualité: le Maroc est le premier exportateur de cannabis, la douane est corrompue mais elle veut aller de l'avant dans la lutte contre la corruption » a-t-il tenu à préciser. M. Filali a également souligné que, cet observatoire, « conçu par l'organisation mondiale de la douane comme une vitrine de coopération internationale, est un instrument et non une finalité ».



**Le conseil de la concurrence a reçu 11 dossiers dont 5 jugés recevables**

Le président du Conseil de la concurrence, Abdelali Benamour, a annoncé, lundi à Rabat, que le conseil a reçu au titre de l'année 2009 onze demandes d'avis. Parmi ces demandes, cinq ont reçu l'aval du Conseil et concernent, entre autres, le livre scolaire, le beurre et les produits en plastique, a précisé M. Benamour lors d'une cérémonie à l'occasion du premier anniversaire de la mise en place du Conseil. En 2009, le Conseil a réalisé des études de compétitivité

sectorielle intéressant notamment les secteurs de la cimenterie, l'huile de table, les grandes surfaces, l'industrie pharmaceutique, les crédits de consommation et la téléphonie mobile, a-t-il dit. Il a également indiqué que le Conseil effectuera, dans le cadre du budget 2010, des études concernant huit autres secteurs, notamment ceux des marchés publics, de l'accès à la propriété foncière, du transport urbain et de voyageurs et de la conformité des législations relatives à la concurrence.

21/01/2010



**Douane : Démantèlement, 10 milliards de recettes perdues**

Le contexte des échanges internationaux, en mutation, impose à l'Administration des douanes la mise en place d'un certain nombre d'axes stratégiques. C'est en substance ce qui attend les douanes du monde entier, confie Abdellatif Zaghoun, directeur général de l'Administration des douanes et impôts indirects (ADII). Les accords de libre-échange (ALE) se sont traduits par un démantèlement progressif depuis 2000. A terme, c'est-à-dire en 2012, aucune taxe douanière ne sera appliquée aux produits provenant des pays avec lesquels le Maroc a conclu ces accords. Selon le patron des

Douanes, « par rapport à l'année dernière, il n'y aura aucun impact en 2010 du fait de ce démantèlement ». Mais, de 2000 à fin 2009, la moins-value fiscale s'est chiffrée à près de 10 milliards de DH. En 2009, le montant des opérations de majoration en droits et taxes récolté par l'Administration des douanes et impôts indirects a dépassé 1 milliard de DH. Pour leur part, les redressements des valeurs ont permis de collecter plus de 3,2 milliards de DH. Au total, ce sont plus de 4,3 milliards de DH qui se rajoutent aux recettes de l'Etat dont plus de 65,9 apportés par les Douanes.

20/01/2010



## Lutte contre la corruption : création d'un observatoire éthique

La douane s'allie à la CGEM pour une cause commune: lutter contre la corruption et la fraude. Les partenaires se sont donné un instrument de plus: un observatoire de l'éthique douane/secteur privé. Ce dernier est domicilié au siège de la direction régionale des douanes de Casablanca et il est opérationnel depuis son annonce mardi 19 janvier 2010. Quelles seront les missions de ce nouveau dispositif? *«L'observatoire est un outil de collecte d'informations, d'analyse et d'échange sur les questions liées à l'éthique en général et à la corruption en particulier dans les relations entre la douane et les entreprises ou les usagers»*, indique Abdellatif Zaghnoun, DG des douanes. L'objectif est d'identifier les zones vulnérables

afin de connaître les causes du problème. Les réclamations des usagers sont prises en considération, certes, mais l'impératif de vérification du bien-fondé des données qu'elles contiennent s'impose. Et c'est l'Observatoire d'éthique qui étudiera l'environnement où se nourrit la corruption entre l'entreprise et la douane. Du point de vue de sa composition, cinq institutions siègent pour le moment dans l'observatoire. Il s'agit de l'Administration des douanes et impôts indirects, la CGEM, l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC), l'Association des transitaires agréés en douanes au Maroc (ATADM) et l'Association marocaine de lutte contre la corruption, Transparency Maroc.

Aujourd'hui

AL BAYANE  
LE SOIR  
بيان اليوم

## Le premier ministre appelle à la mise en œuvre des recommandations de l'IER

Le Premier ministre, M. Abbas El Fassi, a appelé à l'accélération de la mise en œuvre de la recommandation de l'Instance Equité et Réconciliation (IER) relative à l'intégration sociale des victimes des violations passées des droits de l'homme, afin de préserver leur dignité. Lors d'une réunion tenue mercredi à Rabat, consacrée à l'adoption de mesures pratiques pour la mise en œuvre des recommandations de l'IER, il a souligné que l'intégration sociale fait l'objet d'un grand intérêt de la part du gouvernement et du CCDH, indiquant que les indemnités financiè-

res ont été versées aux victimes ou à leurs ayants-droits et qu'ils bénéficient d'un régime de couverture médicale conformément au code de l'assurance maladie obligatoire (AMO). M. Abbas El Fassi a également rappelé que le gouvernement a régularisé la situation administrative de tous les cas relatifs aux violations passées des droits de l'homme qui lui ont été soumis, en procédant à la réintégration dans leur poste de travail des personnes concernées, ajoutant que l'exécutif se penche actuellement sur le règlement des cas en suspens.

Aujourd'hui

## L'ICPC tient sa 4<sup>ème</sup> assemblée générale

La 4<sup>ème</sup> session de l'assemblée générale de l'Instance centrale de prévention de la corruption (ICPC) se tiendra le 26 janvier à Rabat. A l'ordre du jour de cette session, figure notamment l'examen des derniers développements relatifs à la situation de la corruption, des activités du comité

exécutif, ainsi que les conclusions des comités d'action et les orientations du plan d'action de l'instance pour 2010. L'ICPC est un organe consultatif chargé de coordonner, de superviser et de veiller à l'application des politiques relatives à la prévention contre la corruption.

18/01/2010

**L'EXPRESSION** Affaire Sonatrach: Les arguments du ministre de l'Énergie et des Mines

Le ministre algérien de l'Énergie et des Mines, Chakib Khelil, a enfin rompu le silence en s'exprimant dimanche lors d'une conférence de presse, sur la suspension du PDG de Sonatrach, Mohamed Meziane, et son placement sous contrôle judiciaire ainsi que plusieurs hauts cadres de la société nationale des hydrocarbures. «*Le PDG de Sonatrach, M. Mohamed Meziane, le vice-président, activité commercialisation (Chawki Rahal), ainsi que quatre directeurs sont sous contrôle judiciaire, tandis que les deux vice-présidents chargés de l'Amont, (Boumediene Belkacem), et du Transport, (Benamar Zenasni), sont actuellement sous mandat de dépôt*», a fait savoir le ministre. Sans définir les accusations portées à l'encontre des mis en cause, le ministre dira: «*Je ne*

*peux pas préciser les motifs des inculpations, car je ne connais pas le dossier et les détails des accusations*», affirmant qu'il a été informé par les accusés eux-mêmes, une fois convoqués par le juge d'instruction et par voie de presse. Néanmoins, Chakib Khelil a tenu à souligner: «*Tous ces cadres sont présumés innocents jusqu'à ce que la justice prouve leur culpabilité.*» C'est la première fois que Chakib Khelil s'exprime sur le sujet après que la presse nationale ait fait état de la mise sous contrôle judiciaire de Mohamed Meziane et de plusieurs cadres de Sonatrach inculpés dans le cadre d'une enquête portant sur de présumées malversations à l'occasion de la passation de marchés avec des bureaux d'études ou des sociétés spécialisées dans la sécurité.

20/01/2010

**L'EXPRESS**.fr Un élu PS condamné à un an de prison ferme pour corruption

Le ministre algérien de l'Énergie et des Mines, Chakib Khelil, a enfin rompu le silence en s'exprimant dimanche lors d'une conférence de presse, sur la suspension du PDG de Sonatrach, Mohamed Meziane, et son placement sous contrôle judiciaire ainsi que plusieurs hauts cadres de la société nationale des hydrocarbures. «*Le PDG de Sonatrach, M. Mohamed Meziane, le vice-président, activité commercialisation (Chawki Rahal), ainsi que quatre directeurs sont sous contrôle judiciaire, tandis que les deux vice-présidents chargés de l'Amont, (Boumediene Belkacem), et du Transport, (Benamar Zenasni), sont actuellement sous mandat de dépôt*», a fait savoir le ministre. Sans définir les accusations portées à l'encontre des mis en cause, le ministre dira:

«*Je ne peux pas préciser les motifs des inculpations, car je ne connais pas le dossier et les détails des accusations*», affirmant qu'il a été informé par les accusés eux-mêmes, une fois convoqués par le juge d'instruction et par voie de presse. Néanmoins, Chakib Khelil a tenu à souligner: «*Tous ces cadres sont présumés innocents jusqu'à ce que la justice prouve leur culpabilité.*» C'est la première fois que Chakib Khelil s'exprime sur le sujet après que la presse nationale ait fait état de la mise sous contrôle judiciaire de Mohamed Meziane et de plusieurs cadres de Sonatrach inculpés dans le cadre d'une enquête portant sur de présumées malversations à l'occasion de la passation de marchés avec des bureaux d'études ou des sociétés spécialisées dans la sécurité.

**LesEchos.fr** Corruption immobilière: le Sénat autorise le contrôle judiciaire de René Vestri

Le bureau du Sénat a levé mercredi dernier l'immunité parlementaire de l'UMP René Vestri, dans le cadre d'une affaire de corruption présumée touchant à des projets immobiliers sur la Côte d'Azur, a annoncé le Sénat dans un communiqué. Le bureau a autorisé «*une mesure de contrôle judiciaire limitée à*

*un cautionnement* » à l'encontre du sénateur, conformément à une requête du procureur général d'Aix-en-Provence. M. Vestri, 71 ans, qui n'a pas été mis en examen ni entendu comme témoin dans cette affaire, est la cible de soupçons de corruption et de blanchiment d'argent.

## Assemblée générale annuelle de Transparency Maroc

L'assemblée générale ordinaire de Transparency Maroc se réunit au moins une fois par an. La date, le lieu et l'ordre du jour de sa réunion sont proposés au conseil national par le bureau exécutif qui statue à la majorité simple. Le conseil national peut également se saisir directement de cette question à la demande d'un tiers de ses membres ; il statue alors à la majorité absolue.

L'assemblée générale annuelle se prononce sur le rapport moral et le rapport financier. Une année sur deux, elle procède au renouvellement du conseil national. A la demande du bureau ou du quart des membres, d'autres questions urgentes sont également inscrites à l'ordre du jour.

L'assemblée générale ordinaire peut être appelée à se réunir d'autres fois dans l'année pour débattre d'une question précise. La décision de tenir une telle réunion peut être prise par l'assemblée générale elle-même lors d'une précédente réunion, ou par le conseil national. Elle doit également être convoquée lorsque le tiers des membres au moins en font la demande.

### Contact :

TRANSPARENCY MAROC :

**Observatoire de la Corruption,  
Résidence Kays, Immeuble D, Rue  
Oum Errabiaa, App 14, Agdal, Rabat.**

Tél : +212 537 778 001

Fax : +212 537 778 010

E-mail : [onc@menara.ma](mailto:onc@menara.ma)

Site : [www.transparencymaroc.ma](http://www.transparencymaroc.ma)